



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 17 JUIN 2019

Présidence :	M.	Serge	BROQUARD	Maire
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint
	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal
	M.	Paulo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale
	Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale
Excusés :	M.	Patrice	MUGNY	Adjoint
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 13 mai 2019
2. Ouverture d'un crédit pour la rénovation de la toiture de l'immeuble 17-21 Louvière, sis sur la parcelle communale no 2093
3. Organisation du 1^{er} août 2019
4. Informations de la Mairie
5. Propositions individuelles et questions

Après la présentation au Conseil municipal par M. Pierre Olivier du projet d'Agenda 21 pour la commune de Presinge, **M. le Maire** souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20h35. Il excuse l'absence de M. Ackermann pour des raisons personnelles et M. Mugny pour des raisons de santé.

1. Approbation du procès-verbal du 13 mai 2019

Les personnes présentes à cette séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Ouverture d'un crédit pour la rénovation de la toiture de l'immeuble 17-21 Louvière, sis sur la parcelle communale no 2093

M. le Maire rappelle que les problèmes d'infiltration d'eau rencontrés dans cet immeuble ont souvent été rapportés au Conseil, qu'ils sont dus à la mauvaise qualité des tuiles qui se cassent, à la trop faible pente du toit et à une sous-couverture défectueuse qui est aujourd'hui inexistante.

La commission des bâtiments a validé le projet et les prix annoncés dans la délibération correspondent aux retours de soumissions. La durée du chantier ne doit pas excéder 4 mois, pour permettre l'installation des hironnelles à leur retour au printemps prochain.

La demande d'autorisation de construire se trouve actuellement bloquée au niveau de la CMNS, en raison des planchettes qui seront posées sous les poutres pour les hironnelles, mais l'Exécutif fera le nécessaire auprès de qui de droit pour que le permis soit délivré à temps. De même, une demande de subvention a été formulée pour l'installation de panneaux thermiques.

Pour répondre à l'interrogation de **M. Thorens**, **M. le Maire** confirme que, parmi les critères de sélection pour l'attribution des travaux, des points sont donnés aux entreprises locales et formatrices.

Le financement de cet ouvrage sera assuré par une hypothèque auprès de la BCGe.

Le sujet ne soulevant plus de questions, **M. le Maire** lit le projet de délibération et le soumet au vote.

Le Conseil municipal décide par 10 oui, soit à l'unanimité,

1. De réaliser les travaux de rénovation de la toiture de l'immeuble 17-21 Louvière, sis sur la parcelle communale No 2093, sous réserve de l'obtention de l'autorisation de rénovation.
2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de **780'000.- F** pour permettre l'exécution de ces travaux.
3. D'autoriser en conséquence Monsieur le Maire à contracter un emprunt auprès d'un établissement de crédit de son choix à concurrence de 780'000.00 F, afin de permettre la réalisation de ces travaux.
4. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.

3. Organisation du 1^{er} août 2019

M. le Maire informe que l'organisation de cette manifestation est en cours. Il souhaite savoir quels conseillers seront présents pour représenter les autorités communales, ce qui fait partie de l'engagement et des fonctions d'un conseiller municipal, et pour aider la commission des manifestations dans les diverses tâches qui lui incombent. Mme Velati Thiriet, MM. Durafour et Loup s'annoncent. Mme Velati Thiriet se charge également de trouver un/e jeune de la commune pour la lecture du Pacte de 1291. **M. le Maire** les remercie déjà tous pour leur implication.

4. Informations de la Mairie

Auberge communale

Trois candidatures fermes et sérieuses sont déjà parvenues à la mairie, une quatrième devrait arriver. Elles sont toutes informées des conditions particulières du contrat, liées à une rénovation future de tout le bâtiment.

Pendant l'été, **M. Bongard** va demander à une personne du SCAV (Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires) d'effectuer un contrôle de la cuisine et d'établir une liste des travaux minimum à entreprendre pour permettre la reprise d'une activité dans les normes sanitaires. Des devis seront demandés et la commission des finances sera contactée dès que possible pour donner son aval en cas de travaux importants.

M. Romand conseille d'examiner le dernier rapport d'inspection qui donnera déjà une première indication des recommandations et **M. Beausoleil** fait remarquer qu'il n'y aura lieu de faire des travaux seulement si l'état sanitaire actuel n'est pas conforme.

L'état des lieux de sortie des actuels locataires est agendé au 1^{er} juillet 2019.

Salle communale

M. le Maire signale que le règlement de la salle communale a été remis à jour et qu'un règlement pour la salle des associations récemment rafraîchie a été établi. Le premier est sur le site internet et le second est remis aux utilisateurs de la salle lors de la remise des clés.

Fonds communaux

M. le Maire demande à M. Loup de prévoir une séance fin août pour la nouvelle attribution des fonds communaux, en fonction des postulations qui peuvent arriver jusqu'au 31 juillet 2019.

Budget 2020

M. le Maire rappelle que les présidents de commissions doivent remettre leurs budgets d'ici au 29 août 2019 au plus tard.

Promotions scolaires

Elles auront lieu à Gy le samedi 29 juin. M. Carrat représentera l'Exécutif. Mmes Spinedi et Velati Thiriet, MM. Thorens, Loup et Durafour représenteront le Conseil municipal.

Dépendances de la Ferme Gallay

Le concours pour le mandat d'architecte pour le suivi des travaux du projet de rénovation a débuté et se trouve sur la plateforme électronique d'appels d'offres de la Confédération www.simap.ch (no 1081523). Le délai pour les remises d'offres est le 23 août. Un jury composé de trois architectes, de **M. le Maire** et de M. Bongard attribuera ensuite le mandat pour un début des travaux espéré en avril 2020.

Rénovation de la mairie

Il reste encore des éléments non terminés sur cet ouvrage, dont le problème d'infiltration d'eau au sous-sol malgré les actions déjà entreprises. Après discussion avec l'architecte, il apparaît qu'il est nécessaire de creuser du côté nord du bâtiment (Tourelle I) pour poser un drainage. Le coût de l'opération est de Fr. 36'000.-, à exécuter par l'entreprise de terrassement PR Constructions.

M. Coppo attire l'attention sur le fait qu'au début du projet il était prévu des drainages des trois côtés du bâtiment, mais que cela a été ensuite réduit à deux. Il suggère de vérifier qui a pris cette décision pour déterminer si c'est vraiment à la commune d'assumer ces nouvelles dépenses.

Selon **M. Rodrigues da Guerra**, il semble que cette économie compensait pour l'architecte une dalle à démolir qui n'était pas prévue dans le devis général initial.

Pour **M. Thorens**, ces travaux sont indispensables pour la santé du bâtiment et il faut les entreprendre sans attendre.

M. Beausoleil relève qu'il faut que le montant de Fr. 36'000.- soit signalé par écrit, s'il y a discussion sur les retenues d'honoraires d'architecte déjà décidées.

Élections 2020

M. le Maire indique que le délai de dépôt des listes pour la prochaine législature est le 6 janvier 2020. Il souhaiterait que lors de la première session d'automne, lors d'un tour de table, les conseillers fassent part de leur décision pour l'avenir. Il annonce qu'il souhaite, de son côté, continuer et briguer un nouveau mandat. MM. Mugny et Carrat, ses adjoints actuels, ont décidé qu'ils ne se représenteront pas et, par conséquent, **M. le Maire** révèle que deux personnes ont manifesté leur intérêt pour ces postes. Il s'agit de Mme Spinedi, conseillère municipale depuis deux législatures, et de M. Mittey, ancien conseiller municipal pendant trois législatures.

M. Carrat fait remarquer qu'il continuera à se tenir à disposition de la nouvelle équipe pour lui apporter sa connaissance du terrain et des dossiers. Il spécifie aussi les évolutions qui toucheront d'abord le Conseil municipal en 2020 avec l'obligation d'avoir un Bureau et un Président du

Conseil et ensuite le Conseil exécutif en 2025 qui sera dans toutes les communes un Conseil administratif avec un rôle de maire en alternance.

Une discussion s'engage sur la meilleure manière d'informer la population sur cet objet, soit une assemblée communale, soit un tout-ménage. La question sera tranchée en septembre.

Séances du Conseil municipal au 2ème semestre 2019

M. le Maire laisse les conseillers prendre connaissance des dates proposées pour les séances du conseil municipal pour le deuxième semestre. Les dates suivantes sont approuvées :

- Lundi 9 septembre à 20h : conseil municipal, séance ordinaire
- *Lundi 7 octobre à 18h :* *commission des finances, budget 2020*
- Lundi 28 octobre à 20h : conseil municipal, présentation du budget
- Lundi 11 novembre à 19h : conseil municipal, approbation du budget + repas
- Lundi 9 décembre à 20h : conseil municipal, séance ordinaire (si nécessaire)

Environnement

Les services de l'État projettent de procéder à la renaturation de l'étang des Cornaches (à La Renfile) qui se trouve sur le territoire communal suite au dernier remaniement parcellaire.

M. Carrat a donné son accord en spécifiant que les collecteurs qui sont en place doivent rester et fonctionner.

Canalisations

M. Carrat signale l'intervention urgente sur une canalisation à la hauteur de la route de La Louvière 45, suite à l'apparition d'un gros trou dans la route. Ce vieux raccordement d'eaux usées semble avoir été mal fait dès sa construction et s'est cassé. Il est la cause de la poche d'eau qui s'est sans doute formée et a provoqué le trou aujourd'hui et les amas de cailloux régulièrement constatés lors des passages de caméra.

M. Carrat explique encore que SIG a mal fait le raccordement près de l'auberge communale, lorsque les canalisations ont été refaites sur ce tronçon et que les fuites d'eau remontaient jusqu'à la surface. Une intervention a été faite, mais malheureusement il a fallu découper le revêtement de la route qui était neuf.

Éclairage public

M. le Maire a reçu le devis des SIG de Fr. 27'000.- pour installer des détecteurs sur les lampadaires de la commune, afin de pouvoir diminuer la pollution lumineuse. Cette somme peut être prélevée sur le budget de l'entretien des routes.

Il est confirmé à **M. Bongard**, qui pose la question, que le coût de l'éclairage public a diminué suite au remplacement depuis deux ans des ampoules incandescentes par les ampoules LED.

M. Loup relève que, dans son point presse du 12 juin dernier, le Conseil d'État annonce que l'État prendra part à l'action de sensibilisation du grand public, intitulée « La nuit est belle » pendant la nuit du 26 au 27 septembre 2019. **M. le Maire** précise que du fait que deux communes n'adhèrent pas à cette opération les SIG factureront à toutes les autres cet arrêt de l'éclairage public.

5. Propositions individuelles et questions

Il est confirmé à **M. Thorens** que toutes les étapes mentionnées par M. Pierre Olivier dans son exposé du jour sont comprises dans le crédit budgétaire de Fr. 9'000.- voté en avril. **M. Romand** souhaiterait que ce monsieur donne un exemple concret d'une réalisation de l'Agenda 21 qu'il a mise en place dans une commune d'une taille comparable à Presinge.

Il est répondu à **M. Bongard** que les résultats du sondage 2018 MobilIdée auprès des habitants actuels de Presinge sont visibles sur le site de la commune. **M. Beausoleil** relève que le but de cette enquête était d'éviter des conflits entre les actuels résidents de la commune et les futurs occupants des immeubles du projet de développement villageois. Il recommande que les coopératives tiennent compte de ces constats.

M. le Maire répond à **M. Coppo** que la coopérative Quercus n'a pas donné de suite à son courrier donnant la position du Conseil municipal suite à leur requête financière de février dernier.

M. Loup fait savoir que la directrice de la structure intercommunale pour la petite enfance à Meinier a donné sa démission pour le 31 août prochain. Le Comité a déjà fait paraître une annonce pour le remplacement et étudiera les dossiers dès la mi-juillet. L'adjointe de direction prendra la relève en intérim, l'organisation de la crèche pour la rentrée étant pratiquement bouclée.

Mme Velati Thiriet rapporte qu'elle a rencontré avec M. Mugny des représentants de la troupe de théâtre amateur de Jussy qui est à la recherche d'un lieu pour ses répétitions et pour ses représentations une fois dans l'année. Ils souhaitent également proposer des cours de théâtre pour les enfants. Cependant, la salle communale de Presinge étant déjà fortement sollicitée, leur demande doit encore être étudiée.

M. Thorens signale l'excellent travail fourni par la compagnie des sapeurs-pompiers de Presinge et Puplinge lors des intempéries du weekend précédent et la remercie intensément. **M. Rodrigues da Guerra** fait de même et souligne l'importante aide de M. Carrat avec ses engins pour le dégagement d'un arbre.

Mme Velati Thiriet est dans l'attente de devis concernant la décoration lumineuse pour Noël pour laquelle le Conseil municipal a accordé un crédit et elle ne manquera pas de le tenir au courant.

M. Durafour voudrait avoir des précisions sur la problématique dont il était question dans la lettre des lecteurs de la Tribune de Genève signée par l'Exécutif de Presinge. **M. le Maire** relate donc l'affaire ainsi que l'absence de réaction de l'État.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h05.

La secrétaire :